

LE SABLIER

Le lien est plus important que le bien
« Temps » à partager

CHARTE S

1. Le **SabLiEr** offre la possibilité d'échanger autrement et librement, en privilégiant le lien plutôt que le bien dans le respect des personnes, en valorisant la responsabilité de chacun, la coopération et la solidarité.
2. Le **SabLiEr** a pour objectif de créer un réseau d'échanges de services, de savoir-faire et d'objets non basés sur une valeur monétaire
On échange selon ses compétences, ses envies et ses besoins et non pour en tirer un profit monétaire.
3. La valeur de ces échanges est basée sur le temps, exprimé en unités locales, de manière équitable, sans référence à l'euro.
4. L'unité d'échange du **SabLiEr** est l'heure. Une heure = 1. L'unité vaut pour les échanges de services et également pour les échanges de biens. (*L'unité peut être fractionnée.*)
5. Le principe de fonctionnement de base du **SabLiEr** est qu'une heure de service rendu vaut une heure de service reçu, quels que soient la nature, la complexité ou l'effort reliés au service échangé. De l'aide pour faire le ménage vaut autant que du dépannage informatique, de la correction de textes, de la couture ou des conseils en décoration. L'échange de services repose sur un rapport égalitaire. Le principe n'est pas de rendre le bien ou le service à la personne qui l'a donné.
Ex : Pierre va faire du bois chez Dominique, Dominique va recoudre le pantalon de Françoise, Françoise cherche une boule à glace qu'elle trouve chez Annie
6. Concernant les échanges de biens, c'est aux deux personnes concernées de se mettre d'accord sur la valeur du bien en question.
7. Il n'y a aucune obligation d'accepter un échange.
8. Pour pouvoir échanger, il faut adhérer à l'association « **Villages solidaires entre Charolais et Mâconnais** », qui sera la structure juridique porteuse du **SabLiEr**, et cocher la case portant la mention « je souhaite être inscrit au **SabLiEr**, atteste avoir lu la charte et m'engage à la respecter ».

9. Deux possibilités pour adhérer à « Villages Solidaires »
- adhésion classique : minimum 1 euro
 - adhésion esprit « SabLiEr » : une heure à donner bénévolement à « Villages solidaires » lors d'une manifestation organisée par l'association.

10. Chaque échange donnera lieu, ou non, à un bon d'échanges qui sera envoyé ou remis à la personne en charge de cette tâche. Cette personne fera la comptabilité des heures de chaque adhérent. On peut être créateur ou débiteur. Aucune pénalité ne sera demandée aux débiteurs.

Les échanges peuvent aussi être faits librement sans bon, sans contrepartie : dans ce cas, il est seulement demandé aux personnes (offrant ou recevant) de signaler à l'ensemble des membres que la demande a été satisfaite ou l'offre reçue, de façon à permettre à tous de savoir si les besoins sont couverts ou si le besoin perdure, et de connaître l'efficacité du dispositif.

Chaque demande ou offre d'un adhérent du SabLiEr fera l'objet d'un mail qui sera renvoyé à tous les adhérents.

11. Afin de ne pas défavoriser les personnes non-informatisées, nous mettrons en place un système de parrainage par téléphone

12. Chaque adhérent au SabLiEr reçoit à son adhésion de départ un avoir de 5 heures.

13. Chaque adhérent est tenu d'adopter une attitude de respect vis-à-vis de tous les membres du SabLiEr en privilégiant la qualité, la convivialité et la solidarité dans les échanges personnels ou /et collectifs.

14. Chaque adhérent accepte que ses coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone, mail) soient données aux autres adhérents afin de permettre les échanges.

15. Chaque adhérent garde toute sa responsabilité et s'entoure de toutes les garanties pour tous les échanges (*responsabilité civile de chacun*).

16. Les coordonnées des membres du SabLiEr ne serviront que dans le cadre du SabLiEr.

17. Les responsables se réservent le droit de refuser la diffusion d'une offre ou l'enregistrement d'un échange s'il est jugé contraire à l'esprit de l'association.



Fait à
Lu et approuvé
Signature

Le

à conserver par la/le signataire